

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28/02/2024

DELIBERATION N°2024-07 DU COMITE SYNDICAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins
Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

--:--:--:--:--:--:--



Cadre de référence

- ✚ Vu l'article L.5722-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les dispositions financières applicables aux syndicats mixtes,
- ✚ Vu l'article 15 du règlement intérieur du syndicat mixte portant sur le débat d'orientation budgétaire,
- ✚ Vu le rapport N°7.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Considérant que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Considérant que ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents.

Considérant que selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Considérant qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et qui doit avoir été transmis à l'ensemble des conseillers.

Considérant que la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

I-Succès du déploiement de la fibre

En 2013, le Plan France Très Haut Débit a désigné les collectivités territoriales comme moteur, en dehors des grandes agglomérations, d'un plan ambitieux visant à couvrir le territoire en Très Haut Débit (THD) fixe d'ici 2022.

En l'espace d'une décennie beaucoup de changements sont intervenus mais pas toujours ceux que l'on attendait.

Dans les télécoms, infrastructures fondamentales du monde numérique, de nombreux événements ont fait leur apparition :

- Les promesses extraordinaires de la 5G ont fait pschitt, avec un recentrage actuel sur la 5G industrielle et le lancement de la 6G ;
- Les constellations de satellites fleurissent ;
- La diffusion TV laisse la place au streaming Internet ; WhatsApp, Zoom et Teams supplantent presque le téléphone ;
- Le WiMAX (Worldwide Interoperability for Microwave Access) et le FWA (Fixed Wireless Access) ont presque disparu ;
- Le cuivre est devenu obsolète, de même que le coaxial ;

Et la fibre gagne sans cesse du terrain, partout elle se développe.

- En 2013, 455 000 logements étaient éligibles au FttH. En 2023, 36,2 millions de logements sont raccordables au FttH, soit 80 fois plus !
- En 2013, la France était très en retard sur ses grands voisins européens. En 2023, elle compte 20 millions d'abonnés FttH, contre cinq en Grande-Bretagne et quatre en Allemagne.
- En 2023, il y a 20 millions d'abonnés au FttH et 8,5 millions d'abonnés au DSL via le cuivre.

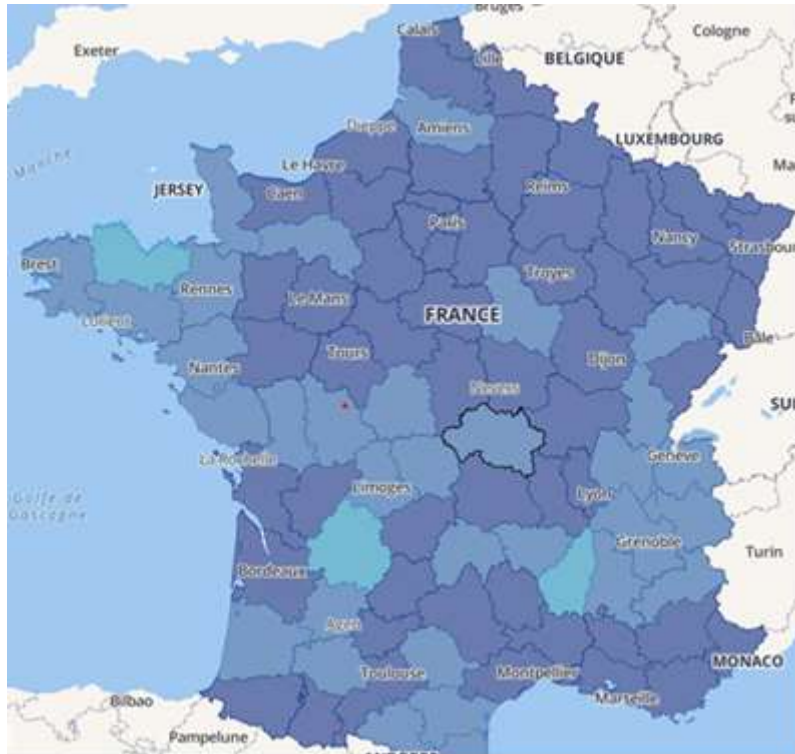
Au niveau local, l'année 2023 a marqué l'achèvement du projet Nièvre Très Haut débit avec la construction de 42 924 prises optiques sur la partie publique soit plus de 95 % des locaux à raccorder et 100 % des prises réalisables. Les 1 946 logements restant ont été basculés dans la vie du réseau et seront réalisés au fur et à mesure de la remontée des autorisations des propriétaires d'immeubles de plus de 3 logements d'intervenir dans les parties communes.

Sur l'agglomération de Nevers (dite zone AMII), la construction du réseau FttH (Fiber to the Home ou Fibre jusqu'au domicile) confiée à Orange, est également en passe d'être finalisée pour couvrir l'agglomération de Nevers (91 % de locaux raccordés). Demeurent cependant des incertitudes pour les prises les plus complexes ou n'ayant pas obtenu les autorisations nécessaires (permissions de voirie pour poser des poteaux ou conventions d'immeubles).

Les communes les plus rurales ont été dévolues par l'Etat à XpFibre (groupe Altice/SFR) sous forme d'une convention d'Engagement Local sur fonds propres (AMEL). XpFibre déclare avoir raccordés 98,2 % des locaux sur les 263 communes de son périmètre d'intervention.

Le déploiement de la fibre optique dans la Nièvre a été un des chantiers majeurs de ces dernières années : 154 748 locaux à raccorder, un investissement public et privé de l'ordre de 200 à 250 Millions € dont 70 M€ sur la partie publique. 95 % des Nivernais peuvent dès à présent souscrire une offre fibre. L'ensemble des

Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) sont présents dans la Nièvre et proposeront progressivement leurs offres sur l'intégralité du département.



Alors que le téléphone a mis près de 50 ans à s'installer dans nos foyers, il nous aura fallu un peu moins de 5 ans pour construire un réseau de fibre optique. C'est un succès spectaculaire en terme de déploiement et de basculement de la technologie cuivre à la fibre optique.

Si la quasi-totalité des déploiements a été réalisée fin 2023, (5 % de locaux restant à raccorder après refus de tiers), il restera néanmoins, à maintenir et sécuriser les infrastructures déployées, à anticiper la montée en puissance des usages induits sur la fibre optique et à préparer les réseaux internet de 3^{ème} Génération, les réseaux de territoires intelligents, à destination des professionnels et des collectivités locales.

II- De nouveaux défis à relever

-Qualité de service

Si le déploiement de la fibre a été rapide, un gros travail reste à faire sur la qualité de service. Nous serons particulièrement vigilants sur les raccordements finaux des usagers qui sont de la responsabilité des Fournisseurs d'Accès Internet.

Nièvre Numérique est de plus en plus sollicité par les particuliers et les mairies. Nous avons reçu plus de 800 réclamations en 2023. Le besoin d'information et d'accompagnement est bien présent et nous avons une personne dédiée à résoudre les problèmes de raccordement des particuliers qui, il faut le dire, concerne en grande partie la zone déployée par XpFibre.

Ainsi selon les dernières données de l'observatoire de la qualité des réseaux de l'Arcep, le taux d'échec de raccordement du réseau opéré par XpFibre est de 7,31 % à comparer avec un taux d'échec de raccordement de 2,13 % sur le réseau déployé par Nièvre Numérique, un des réseaux les plus fiables en France.

-Vie du réseau

Parce que le FttH est devenu un réseau essentiel, un gros travail doit être fait sur la résilience du réseau et la pérennité des investissements : Définition et mise en place de normes techniques et de standards de qualité, remédiation aux malfaçons et défauts ; sans oublier la formation du personnel à l'exploitation et la maintenance, et également à la vie du réseau. Nièvre Numérique a attribué en 2023 un marché à bon de commande à l'entreprise RESONANCE pour les travaux d'Extension, de Renforcement et de Désaturation ou d'Effacement du réseau d'initiative publique à très haut débit de la Nièvre.

Par ailleurs le déploiement n'est pas totalement achevé. En plus des refus de tiers, on estime à 5 % les raccordements complexes sur la zone XpFibre, c'est-à-dire des locaux non raccordables du fait d'absence d'infrastructures mobilisables et de l'éloignement du positionnement de leurs points de branchement optique (PBO).

Les locaux qui ne sont pas encore raccordables dans les zones couvertes correspondent à des situations complexes et onéreuses qui méritent une attention particulière puisque le réseau cuivre et le THD radio sont appelés à disparaître dans les prochaines années.

-Fermeture du réseau cuivre

Orange vient en effet d'annoncer sa volonté de fermer l'ensemble des services de télécommunication de son réseau cuivre en 2030.

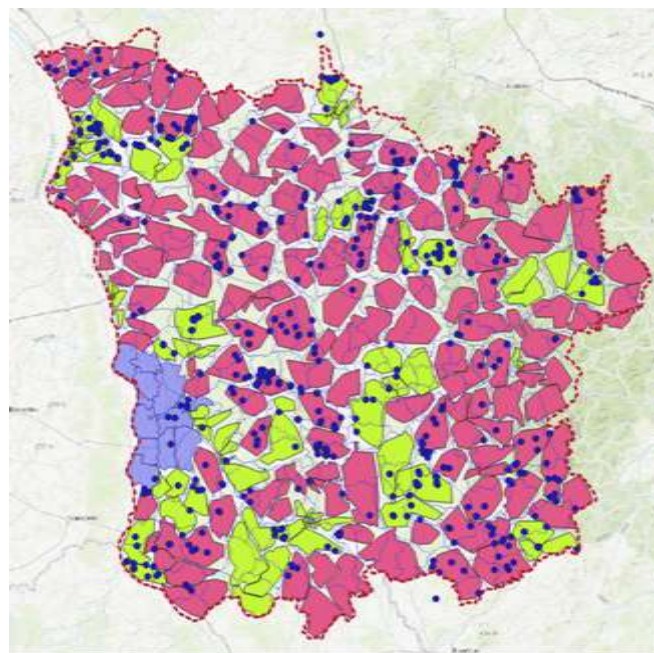
A compter de 2027, tous les services qui reposent encore sur le réseau cuivre : ligne téléphonique, accès internet via ADSL, SDSL, VDSL et les services associés (télésurveillance, téléassistance, ascenseur...) ne seront plus accessibles pour les premières communes concernées dans la Nièvre.

Le réseau de fibre optique qui vient d'être construit sur le département va alors devenir la nouvelle infrastructure de référence.

Si ce projet est justifié d'un point de vue économique (coexistence de deux réseaux cuivre et fibre) et écologique (la fibre consomme environ quatre fois moins d'énergie que le cuivre), il ne pourra se faire sereinement sans un engagement préalable des opérateurs d'infrastructure à prendre en charge les travaux de raccordement à la fibre dit complexes du fait de l'absence d'infrastructures mobilisables.

-Le THD Radio

Avec l'arrivée de la fibre optique, le nombre de clients du THD radio est en diminution régulière avec un peu moins de 600 abonnés en fin d'année.



Une réflexion doit être engagée pour une extinction progressive du service et la réutilisation des infrastructures supports pour le déploiement d'un réseau de troisième génération (RIP3G) combinant des infrastructures support (5G, Lora...) pour des services au bénéfice des collectivités territoriales (projets de territoires intelligents) et des professionnels (Fibre to the office FTTO).

-Préparer la fin de la DSP du Réseau de Première Génération et prévoir la suite.

En octobre 2006, Nièvre Numérique a confié par délégation de service public d'une durée de 20 ans la construction et l'exploitation d'un réseau de télécommunication de première génération.

Le réseau de télécommunication exploité par Nivertel c'est :

- Un réseau multi-technologique (optique, cuivre, radio, FTTH) à destination de tous les Nivernais, particuliers, sociétés, collectivités.
- Plusieurs dizaines d'opérateurs présents sur le territoire de la Nièvre tant sur le segment entreprises et service public que sur le segment grand public.
- Près de 600 services haut débit à destination des entreprises ou collectivités
- Plusieurs dizaines de commandes de raccordements en fibre optique de sites professionnels ou de sites de service public, par an sur la Nièvre.

Cependant le parc d'abonnés grand public (Adsl et radio) est en forte diminution depuis le déploiement du FTTH avec moins de 6 000 clients à ce jour (-50 %). Ces services sont appelés à disparaître dans un avenir proche.

L'arrivée prochaine de l'échéance du contrat de DSP avec Nivertel doit être l'occasion de prendre le temps d'appréhender l'étendue des informations dont nous disposons pour :

- Définir les nouveaux services que nous souhaitons mettre en place et ceux qu'il faudra arrêter pour s'adapter aux besoins du territoire ;
- établir les suites que nous entendons donner à l'exploitation du réseau (reprendre le réseau en régie ou le confier à un tiers dans le cadre d'un marché d'exploitation ou d'une délégation de service public de type affermage, selon quelles conditions financières et techniques ? Etc.) ;
- préparer le dossier de consultation des entreprises relatif à la nouvelle convention à conclure ;
- s'assurer la parfaite exploitation du réseau par un nouveau titulaire et, en conséquence, disposer de tous les éléments pour une bonne reprise du réseau en pleine continuité.

La prochaine génération de réseau (RIP3G) proposera des services à destination des professionnels (FTTO fibre optique dédiée à l'entreprise) et des services publics collectivités territoriales (territoires intelligents).



- Reprise du réseau Cœur de Loire

La Communauté de Communes Loire et Nohain (faisant désormais partie de la Communauté de Communes Cœur de Loire) a initié en 2003 une Délégation de Service Public consistant en la réalisation, l'exploitation et l'administration d'un service public de mise à disposition d'infrastructures supports de réseaux de télécommunications (fibre noire), laquelle s'est achevée le 10 juillet 2019.

Le contrat de concession qui était attribué à Covage n'a pas été renouvelé. Cependant Covage a continué de commercialiser le réseau via un contrat d'accès. La communauté de communes a tenté d'assurer l'exploitation du réseau d'initiative publique en lançant un marché de prestations de services mais aucun candidat potentiel n'a formulé de réponse. La Communauté de Communes Cœur de Loire a alors décidé de transférer son réseau fibre à Nièvre Numérique.

En reprenant l'exploitation de ce réseau, notre objectif est de dynamiser sa commercialisation, d'apporter un service FTTO homogène sur l'ensemble du Département et de renforcer l'attractivité de notre réseau départemental dans la perspective du renouvellement de son contrat d'exploitation fin 2026.

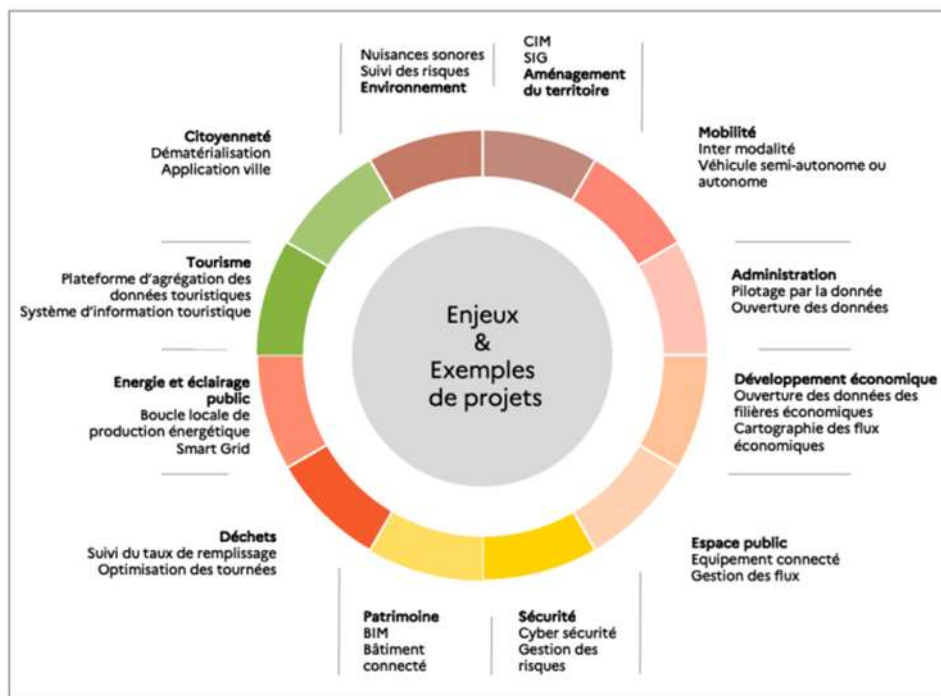
-Un territoire connecté et durable

Avec la fin du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département, la Nièvre possède désormais le socle d'infrastructures numériques nécessaires pour devenir un territoire connecté et durable ou territoire intelligent.

La perspective de la fin de contrat du RIP 1G est l'occasion d'engager la réflexion sur nos ambitions en terme de services que le réseau de télécommunication de

prochaine génération (RIP 3G) devra apporter pour le bien-être des Nivernais, le développement territorial, la préservation des ressources naturelles en recourant à de nouveaux outils numériques et au pilotage de services publics par la donnée.

Les principaux domaines de déploiement des territoires intelligents et quelques exemples de cas d'usage



Mobilité et logistique : Faciliter, partager, optimiser les déplacements, améliorer la visibilité et l'accès à l'offre...

Energie et environnement : gestion plus efficace des ressources énergétiques et naturelles, améliorer la gestion énergétique des bâtiments (réseau intelligent à l'échelle d'un bâtiment ou d'une commune), optimisation des tournées de collecte des déchets, de la consommation d'eau, de la consommation électrique et de l'éclairage public...

Gouvernance et citoyenneté : Faciliter la participation des citoyens à l'élaboration au suivi ou à l'évaluation de politiques publiques locales, répondre au besoin de meilleure compréhension des politiques publiques, système de gestion intégré des alertes citoyens/usagers, dispositifs numériques permettant d'associer les citoyens/usagers à la conception et au suivi de projets.

Santé : plateforme numérique pour faciliter l'installation des professionnels de santé, l'organisation des remplacements et favoriser les échanges.



Le bon fonctionnement d'un territoire intelligent repose sur le déploiement et la maîtrise d'une chaîne de valeur technologique composée de différents maillons, en commençant par les réseaux (bas débit, fibre, 5G, wifi...) et les capteurs.

L'hébergement des données est également un enjeu, avec des plateformes territoriales de la donnée et le recours possible à un lac de données, pour des usages algorithmiques de données massives.

La question de l'hébergement physique est aussi posée avec le besoin de Datacenter locaux. L'hébergement local mutualisé des outils et des données des territoires intelligents apporte en effet des garanties en termes de souveraineté publique et nationale mais aussi en termes de sobriété par la limitation des flux et en termes de performance des systèmes par la réduction de la latence.

La mobilisation d'une variété de compétences et expertises techniques et stratégiques est souvent nécessaire pour déployer ces infrastructures. C'est pourquoi nous envisageons de confier sa réalisation et son exploitation par un partenaire privé dans le cadre de l'attribution du marché du RIP 3G.

Cependant face à des évolutions technologiques rapides conjuguées à des cycles d'obsolescence parfois courts, les choix technologiques doivent être avisés et cohérents avec les usages et les impacts attendus ou encore la durée d'amortissement possible. Les innovations technologiques devront être au service de notre projet politique. C'est pourquoi nous proposons de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour concevoir le projet de territoire connecté et durable et de procéder au recrutement d'un ingénieur pour préparer le prochain contrat d'exploitation du RIP 3G.

-Création d'un service « innovation et ingénierie des projets européens »

Depuis 12 ans, Nièvre Numérique a choisi de saisir les opportunités offertes par la coopération européenne pour accompagner la transformation numérique du département.

Nous avons engagé des partenariats avec une centaine de territoires et acteurs de la filière numérique de toute l'Europe nous permettant de lever plus de 2 M€ en fonctionnement notamment.

Déjà chef de file de 3 projets et partenaire de 4, Nièvre Numérique est aujourd'hui un acteur reconnu et multiplie les actions pour poursuivre ces partenariats.

La participation à des projets de coopération, c'est la possibilité :

- d'accéder à des financements aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- d'échanger les meilleures expériences au niveau européen et de disséminer leurs résultats en vue de leur utilisation à une plus large échelle ;
- d'identifier et de transférer de bonnes pratiques sur notre territoire ;

-d'accroître la visibilité de la Nièvre auprès des instances communautaires, nationales et régionales pour influencer la mise en œuvre des politiques régionales et locales avec l'appui des autorités européennes.

Thématiques sur lesquelles Nièvre Numérique a actuellement engagé des projets de coopérations :



Ces coopérations sont un véritable laboratoire du développement local dont pourrait bénéficier d'autres acteurs nivernais.

En unissant nos forces, nos compétences et nos visions au sein d'un service dédié, de nouveaux partenariats permettront de développer des projets afin de répondre à des thématiques prioritaires telles que le vieillissement actif, la formation, la croissance économique et la qualité de vie en Nièvre, et qui pourront s'étendre à d'autres filières : énergie, santé, tourisme vert, environnement...

C'est pourquoi nous proposons de modifier les statuts de Nièvre Numérique afin de prendre la compétence « innovation et ingénierie des projets européens » pour accompagner les collectivités nivernaises dans leurs projets de développement local.

Négocier habilement le virage de l'innovation avec l'appui des programmes européens constitue l'un des défis que Nièvre Numérique s'engagera à relever après avoir réussi le déploiement de la fibre.

II- Rapport financier



1 – Le budget principal

Le budget principal (SPA) prend en charge :

- Les fonctions supports de Nièvre Numérique,
- Le développement des usages notamment à travers les projets européens.

Ce budget porte également les projets suivants :

- Les investissements dans le wifi territorial (places de villages connectées),
- La DSP du réseau de 1^{ère} génération et notamment les investissements dans le réseau THD Radio, la reprise du réseau FTTO de la Communauté de communes Cœur de Loire, le fibrage des zones d'activités et le réseau FTTH de Lormes.

Le budget principal paie les agents de Nièvre Numérique, sauf ceux affectés au budget annexe pour le réseau de 2^{ème} génération (fibre optique). Les agents ayant des missions en lien avec le budget annexe font l'objet d'une facturation au temps passé au compte 70.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Personnel	544 931,83	560 586,25	611 347,35	739 077,31
Charges à caractère général	144 444,26	179 351,05	184 699,64	771 661,14
Charges de Gestion Courante	478 207,19	350 870,09	640 249,93	55 500,00
DEPENSES HORS PROJETS EUROPEENS	734 202,70	788 619,92	823 276,42	1 482 754,31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 174 347,53	1 090 807,39	1 436 296,92	1 566 238,45

L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal atteste d'une augmentation conséquente. Elles s'articulent autour de trois postes principaux :

- Les dépenses de personnel : elles intègrent l'ensemble de la rémunération du personnel affecté au syndicat. Les agents directement affectés au projet fibre optique font l'objet d'une recette prélevée sur le budget annexe. Les charges de personnels représentent 47 % des dépenses de fonctionnement en 2023, et nous prévoyons une croissance de 20 % en 2024, correspondant au recrutement d'un chargé de mission numérique responsable financé par le projet européen E6, la revalorisation du point indiciaire et l'augmentation du plafond de la sécurité sociale.

- Les charges à caractère général représentent 49 % des dépenses en 2024. Elles se composent au titre de cet exercice des achats de fluides (électricité, eau, frais communications ...), des frais de télécommunications, de gestion électronique des documents, des déplacements et de location des véhicules de services et la communication. L'augmentation conséquente prévue en 2024 correspond à une provision de 300 k€ pour frais de contentieux avec Nivertel et l'audit des infrastructures du réseau de Nivertel (+100k€) pour s'assurer sa parfaite exploitation par un nouveau titulaire lors du renouvellement du contrat fin 2026.

- Les charges de gestion courante représentent 4 % des dépenses de fonctionnement hors reversement aux partenaires européens. Elles correspondent aux indemnités élus, à la participation à la prévoyance des agents et aux adhésions à des organismes extérieurs (ERNACT, AVICCA, ECOTER, Territoires Numériques...).

Recettes

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Produits services domaines ventes diverses		10 177	37 343.06	37 500
Atténuation de charges		11 842	902.10	3 443
Dotations et participations	1 121 629	948 336	1 283 327.02	696 197
<i>Département</i>	<i>355 000</i>	<i>355 000</i>	<i>311 865</i>	<i>310 000</i>
<i>EPCI</i>	<i>146 048</i>	<i>153 742</i>	<i>126 074</i>	<i>178 579</i>
<i>Agglomération Nevers</i>	<i>67 649</i>	<i>67 375</i>	<i>66 421</i>	<i>66 421</i>
<i>FEDER °INTERREG Nièvre Numérique</i>	<i>112 787</i>	<i>70 032</i>	<i>129 946.52</i>	<i>141 197</i>
<i>FEDER INTERREG Partenaires</i>	<i>440 144</i>	<i>302 187</i>	<i>613 020.20</i>	<i>0</i>
Produits de services	16 941			
Autres produits de gestion courante	183 864	210 239	178 701.75	132 003
Produits spécifiques		516		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS PROJETS EUROPEENS	769 502	808 891	757 306.91	727 946
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 322 434	1 181 111	1 500 273.93	869 143

Les recettes de fonctionnement hors projets européens sont en légère baisse en 2024, du fait du moindre versement par le budget annexe du remboursement des agents affectés au déploiement du réseau FTTH.

Les recettes de fonctionnement liés aux projets européens sont en légère hausse cette année.



Avec trois projets européens engagés, les recettes de fonctionnement de Nièvre Numérique sont abondées de 150 k€ cette année et durant les 3 prochaines années permettant de financer 3 ETP.

-Le **projet ENAIBLER** vise à développer des projets d'usages d'Intelligence Artificielle (IA) dans les services publics.

C'est une opportunité pour permettre aux organisations publiques de profiter des possibilités offertes par l'IA tout en veillant à respecter un cadre éthique et soucieux du respect de chacun.

En 2023, nous avons accueilli les partenaires venus d'Irlande, de Suède, d'Espagne, de Pologne et de France à l'occasion du SIIViM. Cette visite a été l'occasion de montrer les différents usages de l'IA dans la Nièvre et d'échanger/débatte sur les sujets d'éthiques et sur ce que l'IA peut apporter au secteur public.

Le programme INTERREG Europe permet de mobiliser un réseau d'experts européens et d'engager des projets au niveau local. Ce projet finance notamment 75 % du poste du chargé de mission usages numériques.

-Le **projet CIVITEC** porte sur le développement d'applications numériques pour encourager les citoyens à participer activement à diverses formes d'engagement démocratique. Parmi ces outils, on peut citer les pétitions en ligne, les portails de données ouvertes, les plateformes d'évaluation et de suivi par les citoyens et les systèmes de budgétisation participative, dans lesquels les citoyens discutent collectivement des besoins et des priorités de la communauté et allouent ensuite les fonds publics en conséquence.

Le Conseil Départemental de la Nièvre est partenaire du projet dans le cadre de la démarche « Imagine la Nièvre ».

Le programme INTERREG Europe permet de financer 50 % du poste du responsable relation avec les usagers et 25 % du poste chargé de mission projets européens.

-Le **projet E6** (Écosystèmes Européens pour l'Extension de la durée de vie des Équipements Électriques et Électroniques) apporte un financement sur 3 années et demi pour aider à structurer la filière du réemploi des équipements électriques et électroniques. Le territoire d'expérimentation sera centré sur l'agglomération de Nevers mais rayonnera sur le département et la région. Ce projet vient de débuter Nous commencerons par éditer une cartographie des acteurs et des actions du réemploi et de la structuration de la filière.

Ce projet permet de financer 100 % du poste de chargé de mission numérique responsable, 25 % du poste du chargé de mission numérique et 25 % du poste du chargé de mission projets européens.

Investissement

Dépenses

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Subvention éqpt		9 750.00	11 800.00	14 000
Immobilisations incorporelles	28 604.00	39 315.00	15 788.40	38 718
Immobilisations corporelles	772 357.00	333 124.00	36 522.06	506 270
Immobilisations en cours				
Subventions d'investissement	552 647.00			
Total	1 353 610	382 188	64 110.46	558 988

L'augmentation des dépenses d'investissements est liée à la reprise du réseau fibre de Cœur de Loire (+ 70 k€ pour la remise à niveau des infrastructures compensées en recette par la redevance du fermier sur 4 ans) et d'une provision pour d'éventuels travaux de modernisation du RIP 1G à l'issue de la DSP (+ 380 k€).

Recettes

LIBELLES	2CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
FCTVA		18 960	126 747.11	60 948.00
Etat	42 559			
Région		253 932		
FEDER			43 657.98	
Département				
Communautés de communes		20 000		24 400.00
Autres	58 700			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 259	292 892	170 405.09	85 348.00

Les recettes d'investissement sont constituées par le FCTVA et le remboursement des travaux de fibrage de la ZA de Chantenay-Saint-Imbert.

2 – Le budget annexe

Le budget FTTH (SPIC) a pour objet la réalisation du réseau de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur, dans le cadre de la DSP.



Nièvre Numérique réalise les travaux de déploiement de la fibre optique et une fois terminés, les prises FTTH sont remises en affermage au délégataire pour son exploitation et sa commercialisation. Le délégataire verse chaque année une redevance d'affermage.

Il est prévu la rémunération de 1,5 agents au cours de l'année 2024 sur ces missions.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Personnel	133 178	161 023	141 783.24	99 403.86
Charges à caractère général	30 550	413 073	684 115.05	1 025 078.14
Charges de gestion courante		3 932		
Charges financières	7 023	18 260	130 181.11	145 000.00
Charges exceptionnelles	6 073	11 788	18 152.98	35 000.00
Dépenses imprévues				116 174.00
TOTAL	176 823	608 076	974 232.38	1 420 656.63

On note une forte croissance des prévisions des charges à caractère général du aux redevances pour occupation des infrastructures de génie civil de Orange, SIEEEN, ENEDIS et d'occupation du domaine public (+ 900 k€). Ces charges seront remboursées à l'Euro/l'Euro par notre exploitant à compter de la reprise en exploitation d'une zone arrière de déploiement.

Recettes

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PREVISIONNEL
Redevances		1 575 276	2 499 990.36	3 140 000.00
Divers		1 028	68 413.00	
Produits financiers				
Produits exceptionnels		55 150	88 000.00	
Autres produits de services	737 667		35 081.37	382 000.00
TOTAL	737 667	1 631 455	2 691 484.73	3 522 000.00

Nous pouvons noter un dynamisme des recettes de fonctionnement lié au versement des redevances par notre délégataire et au remboursement d'une partie des charges engagées pour l'utilisation d'infrastructures tierces (GC BLO, redevances ENEDIS...).

De l'usage de ces redevances :

-Autofinancement du déploiement réseau FTTH

Lors du dépôt du dossier de demande de financement, il était prévu que Nièvre Numérique prenne en charge 2,1 M€ d'autofinancement. Il faudra prévoir d'ajouter à cette charge les éventuels dépassements de budget travaux en cours de calcul.

-Activation du réseau : 3 M€ HT

Afin de favoriser l'arrivée de nouveaux opérateurs grand public FTTH (Bouygues, SFR) et d'émuler la concurrence sur les offres entreprises (FTTE), il est nécessaire d'activer notre réseau. Grâce à l'interconnexion de nos Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) via le RIP 1G, il suffira à ces opérateurs d'installer leurs équipements actifs à la tête de réseau et non dans chaque NRO pour atteindre l'ensemble des clients.

L'activation des liens de collecte InterNRO est estimée à 3 M€ HT.

-Raccordement :

Il s'agit de la construction du lien entre le point de branchement (PBO) et la prise d'un nouveau client.

Le périmètre du raccordement comprend 35 000 locaux soit un taux de pénétration sur 10 ans de 75 % des prises FttH construites.

Ces travaux sont à la charge de Nièvre Numérique à hauteur de 120 € et par le FAI à hauteur de 250 €.



Nous estimons donc le reste à charge pour Nièvre Numérique à hauteur de 4,8 M€ dans les 10 prochaines années.

< ESTIMATIONS SPL>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
R1	158 808	714 636	981 690	1 232 815	1 190 000		
R2	578	51 107	212 193	534 068.80	950 000	1 366 621	1 366 621
R3	24 677	115 830	381 392	733 106.56	1 000 000	616 277	738 388
Total redevance				2 499 990.36			
	184 053	881 573	1 575 275		3 140 000	1 982 838	2 105 009
Usage redevance	Autofinancement				RACORDEMENTS		
				ACTIVATION	DIVERS	VIE DU RESEAU	

Investissement

Dépenses

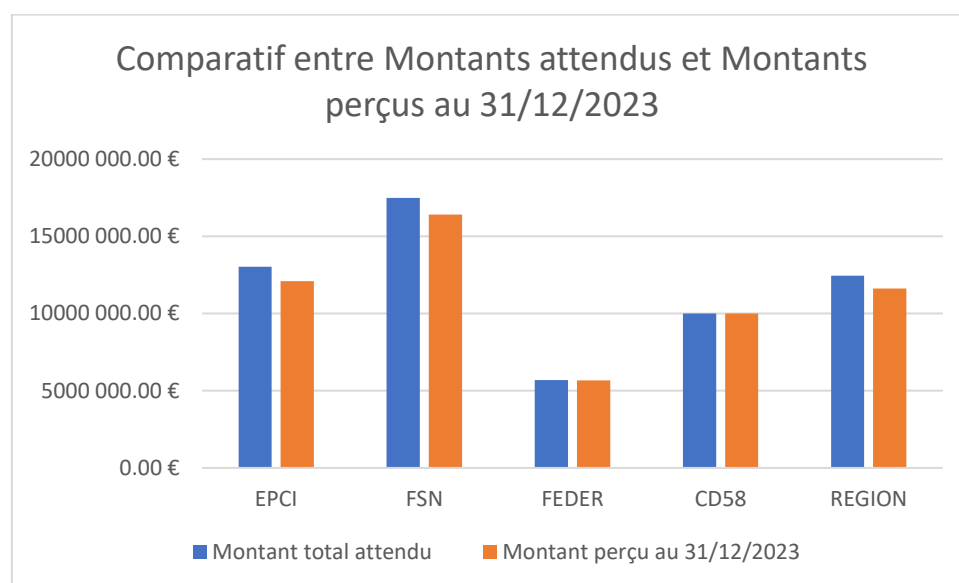
LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Subvention équipement	596 093.83			
Immobilisations incorporelles	10 320.00	1 337 130.83	822 056.80	1 531 000.00
Immobilisations corporelles	834 000.00	742 686.17	11 886.71	2 575 240.56
Immobilisation en cours	8 413 102.23	13 819 376.21	8 157 533.97	2 000 000.00
immobilisations financières	200 000.00			
Remboursement du capital de la dette	3 700 000.00	0.00		12 200 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 753 516.06	15 899 193.21	8 991 477.48	18 306 240.56

Les immobilisations incorporelles en forte augmentation correspondent au solde des frais d'assistance à Maitrise d'Ouvrage (+ 478 K€), à notre participation aux

raccordements des clients FTTH (+ 907 k€) et aux frais d'hébergement des équipements actif (+ 142 k€).

Les immobilisations corporelles correspondent au marché de travaux pour la vie du réseau (1 611 k€) et aux frais d'activations du réseau FTTH (+ 1 029 K€) afin de faciliter l'arrivée d'opérateurs sur le réseau FTTH, en utilisant la collecte interNRO du réseau de 1^{ère} génération exploité par NiverTel.

Les immobilisations en cours correspondent aux travaux des prises bloquées faute d'autorisation afin de couvrir 100 % des locaux.



Enfin nous prévoyons de rembourser la totalité des emprunts contractés en 2022 et 2023 pour financer les travaux.



Recettes

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel
Subventions	10 620 767	8 261 734	14 510 910.41	1 040 066.00
Etat	2 820 430	4 285 328	8 071 150.80	450 000
Région		2 013 201	3 236 330.53	400.000
FEDER	894 540		2 218 241.08	
Département	2 500 000	1 000 000		
Communautés de communes	4 405 796	963 205	985 188.00	190 066.00
Immobilisations en cours	29 669			
Emprunt		7 200 000	5 000 000.00	
TOTAL	10 650 436	15 461 734	19 510 910.41	1 040 066.00

Les recettes correspondent acomptes de subvention à percevoir de l'Etat et du Conseil Régional et des EPCI

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **De prendre acte** des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2021 et qui sont soumises à examen.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 10

dont 1 pouvoir

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 

